

Lille, le 18 novembre 2024

**Lille ASH**

Affaire suivie par :  
Reinold MASURE  
IEN CT ASH  
Tél : 03 20 62 30 89  
Mél : ce.0592785g@ac-lille.fr

144 rue de Bavay  
59000 Lille

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services  
de l'Education nationale du Nord

à

Mesdames, Messieurs les Chefs  
d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré

Mesdames, Messieurs les Enseignants référents  
S/C de Mesdames, Messieurs  
les Inspecteurs de l'éducation nationale ASH

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école  
S/C de Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames, Messieurs les Directeurs de CIO

**Objet : Scolarisation des élèves en situation de handicap et/ou à besoins éducatifs particuliers.**

L'accueil des élèves en situation de handicap et/ou à besoins éducatifs particuliers demeure une priorité, portée par les valeurs du Service public d'éducation. **Le cadre pluriannuel d'action ASH**, articulé au projet académique, soutient l'ambition départementale et la volonté partagée de tendre vers l'excellence inclusive.

Cette ambition s'est notamment traduite cette année par le renforcement du réseau des ULIS, avec l'ouverture de trois ULIS école, sept ULIS Collège et trois ULIS Lycée.

Parallèlement, la poursuite du déploiement des dispositifs spécifiques, avec l'ouverture d'une UEMA et d'une UEEA, permet d'améliorer qualitativement les conditions d'accueil des élèves porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme.

Intégrée au Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI), **la cellule d'écoute et de réponse aux familles** reste accessible par le biais du numéro national unique 0 805 805 110 et de l'adresse mail [aidehandicapecole59@ac-lille.fr](mailto:aidehandicapecole59@ac-lille.fr), pour toute information ou difficulté relative au parcours scolaire d'un élève en situation de handicap et/ou à besoins éducatifs particuliers.

Le support d'affichage en annexe 2 permet d'assurer la communication sur ce dispositif.

**Le livret de parcours inclusif (LPI)** permet l'élaboration d'une réponse pédagogique adaptée, favorisant la dynamique inclusive. Il concerne les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage durables ou temporaires et les élèves en situation de handicap.

Il vise à faciliter :

- La mise en place et l'organisation rapide et effective des aménagements et des adaptations nécessaires
- La simplification des procédures de renseignements et d'édition des différents outils au service de l'individualisation des parcours (PPRE, PAP, GEVASCO, document de mise en œuvre du PPS)
- La circulation d'informations entre l'école et la famille
- Le suivi du parcours de l'élève.

Le LPI doit être utilisé pour la création de tous les nouveaux parcours personnalisés. Des ressources et des guides d'utilisateurs sont accessibles sur le site EDUSCOL, à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>

Afin d'accompagner les équipes et répondre aux enjeux de l'école inclusive au plus près des territoires, des réseaux départementaux d'appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers sont mis en place depuis plusieurs années :

- **RESPIR** (Réseau d'enseignants spécialisés pour une inclusion réussie) qui peut intervenir en appui à une équipe pédagogique en difficulté dans la mise en place des aménagements et adaptations pour des élèves avec TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) ou présentant des difficultés comportementales ou relationnelles. Son action s'inscrit en complémentarité de celle des pôles ressources de proximité, en cas de persistance des difficultés (cf. plaquette de présentation en annexe 3).
- **PREHP** (Pôle ressource pour les élèves à haut potentiel) qui a vocation à prévenir l'échec et le décrochage scolaire des élèves à haut potentiel, dans les situations complexes, quand les réponses élaborées par le/les enseignant(s) dans la classe et les ressources de proximité n'ont pas permis de dépasser les difficultés (cf. plaquette de présentation en annexe 4).

Les équipes d'appui à la scolarisation (EMAS), déployées sur la totalité du territoire du département, peuvent également être sollicitées par les équipes pédagogiques pour bénéficier d'un soutien médico-social.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite de tous les élèves.



Olivier COTTET

Annexes :

1. Cadre d'action ASH 2022-2027
2. Support d'affichage cellule d'écoute
3. Plaquette de présentation réseau RESPIR
4. Plaquette de présentation réseau PREHP